

DELIBERATION N°05/2022

Le **Mardi 8 février 2022** à 9h30, le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie, légalement convoqué, s'est réuni en format mixte (présentiel et distanciel) dans les locaux de l'EPFL sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LÉOUTRE.

Date de convocation : 27/01/2022

Nombre de membres en exercice : 27

ADHERENTS	Nom du titulaire	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	Nom du Suppléant	Présent
CA GRAND CHAMBERY	LEOUTRE Jean-Marc	x			BERTHOUD Luc	
	DYEN Michel			x	TURNAR Alexandra	
	GENNARO Alexandre		x		BOIS-NEVEU Arthur	
	MORAT Franck			x	CHARLES Corinne	
	WOLFF Corine			x	THIEFFENAT Alain	
CC CŒUR DE SAVOIE	DUC Jean-François	x			CARREL Christine	
	MONTBLANC Jean-Claude	x			GUILLAUD Jean-Pierre	
CC YENNE	VERRON Frédéric	x			MOIROUD François	
CA ARLYSERE	BATAILLER Michel	x			JARRE Jean-Pierre	
	HUGUET Emmanuel			x	MEUNIER Edouard	
	ZOCCOLO Alain	x			BERTHET Sandrine	
CC VAL GUIERS	CAGNIN Georges	x			LESAGE Claude	
CC LAC AIGUEBELETTE	ILBERT Thomas	x			ZUCCHERO Pascal	
CC CŒUR DE CHARTREUSE	LABRUDE Evelyne	x			MAISONNIER Raphaël	
GRAND LAC -CA LAC DU BOURGET	GUIGUE Thibaut	x			VAIRYO Nicolas	
	MERCIER Yves	x			MAITRE Florian	
	ROGNARD Olivier	x			FONTAINE Nathalie	
CC CANTON DE LA CHAMBRE	BOST Philippe	x			DUPENLOUP Jacqueline	
CC CŒUR DE MAURIENNE ARVAN	MARGUERON Jean-Paul	x			BAUDRAY Fabrice	
CC PORTE DE MAURIENNE	AUGEM Jean-Michel	x				
CC CŒUR DE TARENTEISE	KISMOUNE Nouare			x	ROCTON Christian	
CC HAUTE MAURIENNE-VANOISE	SACCHI Christian		x		RAFFIN Jean-Claude	
CC HAUTE TARENTEISE	FRAISSARD Jean-Claude			x	CAMPERS Joëlle	
CC MAURIENNE-GALIBIER	ROUGEAUX Jean-Pierre	x			MANCUSO Gaetan	
COLLEGE SPECIAL	MARCHAND-MAILLET Thierry	x			BOUTY Georges	
REGION	BONNIVARD Emilie	x			VIAL Cédric	
DEPARTEMENT	MAITRE Florian			x	PROVOST Patrick	

TOTAL	18	2	7	0
TOTAL VOTANTS	20			
TOTAL VOIX	27			

Accusé de réception en préfecture
073-487899056-20220208-DEL05-2022-DE
Date de télétransmission : 17/02/2022
Date de réception préfecture : 17/02/2022

DELIBERATION N°05/2022

Objet : ACQUISITION

Opération 22 542 : ENTRELACS – Aménagement centralité
Demandeur : ENTRELACS
Axe : Revitalisation centre-bourg
Durée portage demandée : 6 ans
Remboursement du capital stocké : 4 % par an puis solde au terme
Taux de portage annuel HT : 2 % Taux de portage minoré demandé : 1 %

La Commune d'Entrelacs s'est dotée d'un schéma directeur pour la requalification du centre-bourg d'Albens à court, moyen et long termes, avec une approche en termes de mobilité, d'accessibilité, d'équipements et de services.

Pour mettre en œuvre cette requalification/restructuration du centre-bourg, elle souhaite maîtriser notamment un ancien site d'activité économique, dont l'emprise pourrait permettre de développer des logements, des commerces et des services.

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Nature cadastrale	Zonage	Prix
Entrelacs	C 622	5350 Rue du 8 mai 1945, Albens Albens	810 m ²	Sols	Ua	Avis France Domaine
	C 1305		105 m ²	Sols	Ub	
TOTAL			915 m²			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus au prix indiqué ci-dessus et accepte le taux minoré de 1 %.

Le 17/02/2022
 Le Président
 Jean-Marc LÉOUTRE



VOTE :	
Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

Accusé de réception en préfecture
 073-487899056-20220208-DEL05-2022-DE
 Date de télétransmission : 17/02/2022
 Date de réception préfecture : 17/02/2022